

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 75 (1983)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Procédures de consultation fédérale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386172>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Procédures de consultation fédérale

L'Union syndicale suisse est régulièrement consultée par l'administration fédérale quant à des projets de lois ou d'ordonnances, avant que ceux-ci soient soumis au Parlement dans une forme qui tient compte des avis exprimés lors de cette procédure. L'USS a donné son point de vue, au cours de l'année 1983, sur les sujets suivants:

<i>Date</i> <i>1983</i>	<i>Objet</i>	<i>Destinataire</i>
21.1.	Début de l'année scolaire*	Département fédéral de l'intérieur
21.1.	Travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une loi fédérale sur la prévention des maladies**	Département fédéral de l'intérieur
25.2.	Modification des articles 19 et suivants de la loi sur l'agriculture	Département fédéral de l'économie publique
25.2.	Projet d'ordonnance sur les opérations d'acquisition en Suisse des institutions d'assurance sur la vie	Office fédéral des assurances privées
25.2.	Ordonnance sur l'organisation et les tâches de l'approvisionnement du pays (ordonnance d'organisation)	Délégué à la défense économique
25.2.	Tarif assurance-accidents	Association suisse des assureurs privés maladie et accidents
16.3.	Ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative; libération du solde du contingent	Département fédéral de l'économie publique et Département fédéral de justice et de police
31.3.	Ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnels	Département fédéral de l'intérieur
7.4.	Loi sur les denrées alimentaires	Département fédéral de l'intérieur
8.4.	Ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des écoles supérieures d'arts appliqués	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
8.4.	1. Ordonnance concernant l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

	2. Ordonnance concernant les absences durant les études faites à l’Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (régime des absences)	
	3. Ordonnance concernant le conseil de l’Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle	
28.4.	Loi fédérale sur la statistique	Département fédéral de l’intérieur
28.4.	Mesures visant à renforcer la capacité d’adaptation de l’économie suisse à moyen et long termes***	Département fédéral de l’économie publique
25.5.	Allocations familiales dans l’agriculture	Département fédéral de l’intérieur
27.5.	Revision de la loi sur l’asile	Département fédéral de justice et de police
29.6.	Ordonnance sur l’assurance-chômage obligatoire et l’indemnité en cas d’insolvabilité (OACI)	Département fédéral de l’économie publique
30.6.	Projet de revision de la loi sur les banques	Département fédéral des finances
30.6.	«Mesures d’économie» (programme complémentaire)	Département fédéral des finances
30.6.	Revision de la loi fédérale sur le cinéma	Département fédéral des finances
31.8.	Réglementation concernant les travailleurs étrangers 1983/84	Département fédéral de justice et police
	Révision partielle de l’ordonnance limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative	Département fédéral de l’économie publique
31.8.	Avant-projet de recommandation du Conseil de l’Europe concernant la publicité télévisée	Département fédéral des affaires étrangères et Direction des organisations internationales
31.8.	Révision de l’arrêté fédéral sur l’économie sucrière indigène	Département fédéral de l’économie publique
31.8.	Loi sur l’alcool: contribution de solidarité et contribution des producteurs de fruits	Département fédéral des finances
30.9.	Nouvelle réglementation des droits de douane sur les carburants. Législation d’exécution	Département fédéral de l’intérieur
30.9.	Projet d’une loi fédérale sur la surveillance des prix	Département fédéral de l’économie publique

30.9.	Procédure de consultation relative à l'ordonnance 2 sur la prévoyance professionnelle	Office fédéral des assurances sociales
30.9.	Recensement fédéral des entreprises de 1985	Direction de l'Office fédéral de la statistique
30.9.	Nouvelle réglementation de la procédure de vote relative aux initiatives populaires accompagnées d'un contre-projet	Chancellerie fédérale
30.10.	Consultation relative au rapport final de la commission d'étude pour la révision de l'imposition du chiffre d'affaires, du 19 janvier 1983	Département fédéral des finances
30.10.	Consultation relative aux nouvelles transversales ferroviaires (NTF) des CFF	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
30.10.	Instructions concernant les rues résidentielles	Département fédéral de Justice et Police
30.10.	Contributions à l'exploitation agricole du sol dans des conditions difficiles pour la période 1985/1989	Département fédéral de l'économie publique
8.11.	Recommandation des offices de la formation professionnelle de Suisse alémanique concernant le «rattrapage des absences pendant l'apprentissage»	Département fédéral de l'industrie, des arts et métiers
25.11.	Droits politiques des Suisses de l'étranger	Département fédéral des affaires étrangères
25.11.	Transformation des droits de douane fiscaux en impôts de consommation	Département fédéral des finances
22.12.	Participation de la femme à la défense nationale****	Département fédéral de l'Office central de la défense
1984 4.1.	Protection des travailleurs contre les congés	Département fédéral de justice et police

\* A paru dans la Revue syndicale N° 2, p. 53

\*\* A paru dans la Revue syndicale N° 2, p. 49

\*\*\* A paru dans la Revue syndicale N° 5/6, p. 99

\*\*\*\* A paru dans la Revue syndicale N° 12, p. 220